



Métropole
du Grand Paris

BIG JUMP

Pour la baignade dans la
Métropole du Grand Paris

Un évènement
festif et citoyen

Chaque deuxième dimanche de juillet, le BIG JUMP, en français « Grand Saut », donne rendez-vous aux citoyens, partout en Europe, à 15h GMT, pour sauter à l'eau tous en même temps !

Ainsi, depuis 2002, plus de 250 000 personnes ont participé à ces actions coordonnées par l'association European River Network (ERN). Qu'il s'agisse de plonger dans une rivière ou de simplement d'y tremper les pieds, l'enjeu est de montrer son attachement aux rivières, à la qualité de l'eau et la protection de l'environnement. Un acte symbolique pour se réapproprier son environnement aquatique y compris en milieu urbain.



ERN
EUROPEAN
RIVERS
NETWORK

L'ÎLE-SAINT-DENIS,
PARIS,
CHAMPIGNY-SUR-MARNE,
IVRY-SUR-SEINE,
SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS,
avec le soutien et
l'accompagnement du
Syndicat *Marne-Vive*, ont
organisé un Big Jump en
2022.



DÈS SA CREATION LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS S'EST PLEINEMENT INVESTIE DANS L'OBJECTIF BAINNADE DANS LA SEINE ET LA MARNE en s'appuyant sur ses compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), de protection et de mise en valeur de l'environnement et d'attractivité.

Afin de sensibiliser le grand public à cet objectif, la Métropole du Grand Paris poursuit son implication dans la promotion du « Big Jump Métropolitain » pour inciter ses communes à participer.

LE TEMPS FORT DU SAUT DANS L'EAU, QUI PEUT-ÊTRE SYMBOLIQUE, S'INSCRIT DANS UN PROGRAMME PLUS LARGE D'ANIMATIONS croisant les dimensions écologique, festive, sportive et culturelle.

En associant les acteurs du fleuve et de votre territoire, il est possible de proposer une animation autour de l'eau et des milieux aquatiques, une inauguration d'un aménagement en lien avec l'eau ou sa qualité, un concert façon guinguette, un nettoyage des berges, un conte lié au fleuve, des balades en bateau, des baptêmes de paddle, une conférence sur l'histoire des pratiques de loisirs sur la Seine, etc.

La prise de contact préalable avec la Préfecture, l'Agence Régionale de Santé et le gestionnaire de la voie d'eau est vivement recommandée pour déterminer les autorisations nécessaires à demander en fonction de la nature de votre Big Jump.

La labélisation « Big Jump » par ERN se fait en ligne :
www.bigjump.org

CONTACT : Sara JACOB

Chargée de mission Tourisme et Patrimoine
Direction de l'attractivité, du développement
de l'économie et du numérique
01 83 81 25 23 / 06 27 67 09 07
sara.jacob@metropolegrandparis.fr